

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 4 avril 2023 à l'entreprise SVMJ STRASOL pour le marché de travaux « Création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains – lot n°9 Parquet », montant du marché : **41 972,68 € H.T.**

Vu la proposition **d'avenant n°1** pour la rectification de l'indice utilisé dans le cadre de la révision des prix relatifs au présent marché,

DÉCIDE

D'approuver **l'avenant n°1** portant sur la rectification de l'indice utilisé dans le cadre de la révision des prix relatifs au présent marché.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 25 mai 2023

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 26/05/2023
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 26/05/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20230525-DEC2023-008-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023